



**Abandon des PAS ! Retrait des avenants !
Aucun licenciement à l'initiative de la Direction académique !
Satisfaction de nos revendications !**

Rassemblement des AESH devant la DSDEN vendredi 28 août à 14h

Les AESH du Val-de-Marne qui exercent dans les PIAL amenés à devenir des PAS à la rentrée prochaine ont reçu par courrier postal un avenant à leur contrat, qui augmente d'une manière générale la liste des écoles, collèges et lycées dans lesquels elles et ils seraient susceptibles d'exercer en septembre. Pire encore : cet avenant précise que « *la résidence administrative de [l'AESH] est constituée par le territoire de la commune de [ville].* » Ainsi, en plus d'augmenter leur zone d'intervention, la Direction académique pourrait affecter les AESH sur toutes les écoles, collèges et lycées, publics et privés, de la commune, même s'ils ne figurent pas dans la liste ! **C'est la porte ouverte aux changements d'affectation, à tout moment de l'année scolaire, à la mutualisation à outrance, dont les AESH, avec nos organisations syndicales, demandent l'abandon !**

Les représentants du ministre de l'Education nationale, Recteur et Directeur académique, ont indiqué qu'en l'absence de réponse ou de signature de ces avenants dans un délai d'un mois, les AESH feront l'objet d'une procédure de licenciement !

Dans le cadre d'une demande de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève, nos organisations syndicales ont été reçues en audience intersyndicale vendredi 19 juin. **Elles ont réaffirmé les revendications pour un vrai statut de fonctionnaire, un vrai salaire pour 24 heures, pour l'annulation des avenants, l'abandon des PIAL, pour des garanties écrites de la DSDEN sur l'affectation sur 2 établissements maximum et la prise en compte du second emploi.**

Pour de multiples motifs - notamment les irrégularités dans l'envoi et la taille des secteurs - les organisations syndicales ont demandé le retrait des avenants, ce que la Direction académique a refusé de faire en séance. A ce jour, nous n'avons aucun retour écrit sur les engagements oraux pris de limiter l'affectation des AESH à deux établissements maximum, ainsi que l'avenir des avenants actuels. Les représentants de la Direction académique ont rappelé que leur priorité était la continuité du service public d'éducation.

Nos organisations syndicales rappellent que si les AESH ne signent pas les avenants envoyés par courrier simple, la procédure et leur contenu étant entachés d'irrégularité, aucune procédure de licenciement ne peut être engagée contre eux.

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale intersyndicale du 24 juin, les organisations syndicales appellent les AESH à se rassembler devant la Direction académique (58 rue de l'Échat à Créteil) vendredi 28 août à 14 heures,

pour exiger ensemble :

- le retrait des avenants qui imposent aux AESH une liste élargie d'écoles, collèges et lycées
- l'abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation
- le maintien dans l'école, le collège ou le lycée actuel, dès lors que des besoins d'accompagnement existent
- la prise en compte du second emploi, quel qu'en soit la nature, dans les modalités d'affectation
- l'affectation des AESH sur une seule école, collège ou lycée afin de renforcer l'intégration des AESH dans la communauté éducative

Créteil, le 5 juillet 2026